



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire  
des Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02  
snu07@snuipp.fr  
Site: 07.snuipp.fr

**U.**  
**F.S.U.**

Privas, le 29 Mai 2017

Les co-Secrétaires départementaux

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Place André Malraux  
BP 627  
07000 PRIVAS

Réf: JSIA17045

Objet: Suite à la CAPD du 19 mai, préparation de la seconde phase du mouvement

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Après la CAPD du 19 mai 2017, plusieurs dossiers nécessitent un traitement et des décisions afin de stabiliser le fonctionnement du service public pour la rentrée 2017 et d'assurer une seconde phase du mouvement optimale.

En premier lieu, nous renouvelons l'alerte dont nous vous avons fait part le 19 mai sur la question des postes de maitres E vacants.

En effet, avec 5 postes vacants (dont deux à Bourg St Andéol) à l'issue de la première phase du mouvement, la situation est plus défavorable cette année qu'à la rentrée dernière. Ce serait un paradoxe alors que 3 postes viennent d'être créés.

Nous vous interpellons donc pour demander qu'un appel à candidature soit lancé au plus tôt afin que ces postes soient occupés dès la rentrée 2017. Celui-ci permettra de compléter les candidatures spontanées déjà transmises par des collègues.

Dans le même esprit, 3 postes de CPC et 4 postes ULIS sont eux aussi vacants et nécessitent qu'une procédure soit engagée pour pourvoir à leur occupation.

Enfin la question du traitement des Inéat/Exéat est restée en suspend, il est nécessaire qu'un cadre soit défini afin de pouvoir informer les collègues qui ont déposé un dossier des procédures adoptées.

Pour toutes ces situations, il est indispensable qu'une CAPD soit réunie avant le 8 juin afin, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, de pouvoir disposer de la meilleure connaissance des supports vacants et de les mettre à disposition des collègues sans poste à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de mouvement.

Cette demande est motivée d'une part pour garantir la transparence maximale pour les collègues "sans poste" et d'autre part pour permettre la couverture du plus grand nombre de supports avant la fin de l'année scolaire, permettant ainsi un fonctionnement optimal du service public d'éducation.

Certains de l'intérêt que vous porterez à nos requêtes, recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de nos meilleures salutations.

Elvire BOSC

Houria DELBOSC

Jimmy SANGOUARD